



**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU
DOMAINE NORDIQUE DES CONTAMINES**

Annexe 9 au cahier des charges :

Personnel mis à disposition

**Concession sous forme
de délégation de service public**

Information sur le personnel mis à disposition (2 agents)

<u>Fonction</u>	<u>Statut</u>	<u>Age</u>	<u>Ancienneté professionnelle</u>	<u>Nature du contrat</u>	<u>Lieu d'affectation au sein du service</u>	<u>Durée du travail</u>	<u>Part de l'affectation au service délégué</u>	<u>Convention collective/ statuts/Accords d'entreprises applicables</u>	<u>Salaire brut hors primes</u>	<u>Montant total salaire pour l'année civile précédente (avantages individuellement acquis par le salarié et charges compris)</u>	<u>Avantages individuellement acquis par le salarié</u>
Responsable Parc nordique Pisteur secouriste et agent des espaces verts	Fonction naires	Entre 45 et 49	Entre 7 et 11 ans	Carrière (arrêtés du maire)	Parc nordique site de La Gorge	TC 35H	5 mois l'hiver	Statuts de la Fonction Publique Territoriale	1659 €	58 454.06 €	0

NB : afin de préserver les données personnelles, les données propres à chaque fonctionnaire seront communiquées ultérieurement par la Commune.
Les données reproduites ci-avant concernent les deux agents mis à disposition.